

Comité directeur du 13/11/2014

Présents : Véronique BOURGEOIS - Anne de MALEZIEU - Delphine ESPINASSE - Gilles DOUYER
Jean-Pierre BERNARD- Nicolas SAUGER- Roger BULOT. Yves BACLE- Didier POURSAIN.

Roger BULOT, président ouvre la séance à 19h45.

1-Validation compte rendu dernière réunion. A l'unanimité

2-Point sur la rentrée.

Nous avons actuellement 58 inscrits.

3 N1 - 9N2 - 6N3 - 8 initiateurs

3- Sortie Colera.

Nous avons en tout 21 plongeurs 15 sont inscrits pour 10 plongées et 6 sont inscrits pour 5 plongées. Il y a en tout 17 accompagnateurs.

4-Soirée Zen du 14 novembre.

Camille, Gilles et Roger assureront les éventuels baptêmes. Noël -André assurera l'initiation à l'apnée.

Roger s'occupe du matériel pour faire la promotion de notre activité.

5-Organisation d'une soirée bowling pour la fin de l'année .

Le club organise une soirée Bowling le vendredi 12 décembre à partir de 19h30 avec un repas (assiette anglaise, dessert et boisson) , 2 parties avec les chaussures , le tout pour 25€.Les inscriptions se feront auprès de Roger jusqu'au 4 décembre.

6-Assemblée générale du 18 Janvier 2015.

Les nouveaux statuts et le nouveau règlement intérieur, après quelques petites modifications sont validés par le comité directeur.

Les convocations pour une assemblée générale extraordinaire et une assemblée générale ordinaire seront envoyées un mois avant, accompagnées du nouveau règlement intérieur et des nouveaux statuts.

7-Achat stabs et masques suivant devis.

Nous allons acheter 10 stabs au prix unitaire de 142€ (prix catalogue pour indication: 190€).

Nous achèterons aussi 10 masques.

Gilles réitère sa remarque concernant les achats de stab qui devront, à l'avenir être plus réguliers.

Le vieux campeur a été sélectionné compte tenu des conditions de port.

8-Dons pour heureux événements (Delphine et Esther).

Il est décidé d'un don de 100€ pour ces bonnes nouvelles.

9- Questions diverses: 2 questions diverses ont été ajoutées à l'ordre du jour.

a) L' assurances AXA est-elle obligatoire?

Cette année à l'inscription 14 personnes n'ont pas pris l'assurance AXA .Auparavant le club exigeait la prise d'une assurance avec la licence ce qui n'est pas obligatoire, ni imposé par la fédération mais conseillé, voir texte ci-dessous copier/coller du site de la fédé.

*En application des obligations légales, la licence FFESSM inclut automatiquement une **Assurance Responsabilité Civile**. Tout licencié est ainsi assuré pour les dommages corporels, matériels et/ou immatériels dont il serait responsable vis à vis d'autrui, dans le cadre de la pratique des activités fédérales, dans le monde entier.*

Les garanties des assurances de la FFESSM et des licenciés selon le contrat XFR0055504LI/RCF1F88914 sont téléchargeables sur le site www.cabinet-lafont.com. Si cette couverture est la seule légalement obligatoire, la FFESSM attire toutefois votre attention sur l'intérêt à souscrire d'autres garanties nécessaires à la protection de vos activités.

Les licenciés sont libres de se rapprocher de tout conseil en assurance de leur choix susceptible de leur proposer des garanties adaptées à leur situation. Mais la licence permet d'avoir accès aux contrats spécialement élaborés par l'assureur de la Fédération.

*Elle permet notamment, si vous le désirez, de souscrire **une Assurance Individuelle Accident** Loisir 1, Loisir 2, Loisir 3. Cette assurance optionnelle mais vivement conseillée couvre le licencié pour ses propres dommages corporels (dont les frais de caisson) sans tiers responsable identifié.*

Ces contrats d'assurance (négociés avec Axa Corporate Solutions et Axa Assistance par le cabinet Lafont) vous offrent l'une des meilleures couvertures qui soient en matière de plongée, valables partout dans le monde, pour toutes les activités de la Fédération, également par exemple pour votre matériel, votre bateau...

En conclusion, désormais à chaque inscription nous ne pouvons pas obliger l'adhérent à prendre l'assurance AXA même si nous le conseillons vivement, par contre nous demanderons la preuve qu'ils sont assurés par ailleurs: fourniture d'une copie d'une attestation prouvant la couverture pour la pratique de la plongée.

b) Facture Fosse

Le Codep 28 au mois d'octobre a décalé la fosse prévue le 12 mai au 05 Mai (pendant les vacances scolaires de Nogent et pendant la sortie à Colera) sans que nous soyons informé de ce fait.

Roger a reçu la facture des fosses pour 2014/2015 incluant cette fosse du 5 Mai.

Après plusieurs relances auprès de la trésorière sans la moindre réponse, Roger a appelé Alain Coulangeon pour lui parler de ce problème.

Celui-ci verra avec la trésorière pour nous faire une nouvelle facture sans la fosse du 05 mai

En conséquence nous ne payons pas la facture actuelle et attendons de recevoir la nouvelle.

10- Date prochaine réunion.

La prochaine réunion du comité directeur est fixée au jeudi 19 mars 2015 à 19h30 chez Anne.

L'ordre du jour étant épuisé, Roger Bulot clôt la séance à 21h.

Nous remercions Véronique et Dominique pour leur accueil chaleureux.

Le secrétaire: Didier POURSAIN